RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

A.D.W. CONCEPT ET GESTION

Société à Responsabilité Limitée au capital de 51 000,- €
Siège Social : 16, rue Eugène Delacroix 67200 STRASBOURG

R.C.S. STRASBOURG 392 736 336

****

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

DU 6 JANVIER 2025

L'an 2025,

Le 6 janvier à 14 heures,

Les associés de la Société A.D.W. CONCEPT ET GESTION SARL, société à responsabilité limitée au capital de 51 000,- €, divisé en 1500 parts de 34,- € chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social, 16, rue Eugène Delacroix à 67200 STRASBOURG, sur convocation de la gérance.

Sont présents :

- **La Société ALLIANCES HD SARL**.....	225 parts sociales
Représentée par son gérant	
Monsieur PASCAL François	
numérotées de 79 à 203, de 565 à 614 et de 937 à 986	
- **Monsieur PIERREL Olivier**.....	131 parts sociales
numérotées de 806 à 936	
- **La Société ALLIANCES INFORMATIQUE DE GESTION SARL**....	1099 parts sociales
Représentée par son gérant	
Monsieur MAZZICHI Philippe	
numérotées de 1 à 78, 204 à 564, de 615 à 805, de 987 à 1455	
- **Madame RISCH Anne, née SCHLOSSER**..... [redacted]	[redacted]
[redacted]	
- **Monsieur KAUFFMANN Philippe**.....	15 parts sociales
numérotées de 1471 à 1485	
- **Madame SCHNEIDER Isabelle, née HENRY**.....	15 parts sociales
numérotées de 1486 à 1500	
Total égal au nombre de parts composant le capital social	**1500 parts sociales**

seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales émises.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents en entrant en séance.

ND JS AR PK PM FB OP

Les associés présents possédant ainsi 1500 parts, soit la totalité des parts sociales, l'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur DE NICOLA Julien, cogérant.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de la gérance,
- Approbation du mode de convocation de l'assemblée,
- Nomination d'un nouveau cogérant, Monsieur RINGEVAL Denis,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la feuille de présence,
- le rapport de la gérance,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les textes législatifs et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par la loi.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, reconnaît la régularité des conditions et modalités de convocation de la présente assemblée et donne à ce titre décharge sans réserve à la gérance.

En outre, l'Assemblée Générale déclare et reconnaît sans réserve aucune, en donnant acte à la gérance, que les associés ont pu librement exercer ou ont eu la possibilité d'exercer le droit à l'information qui leur est reconnu par la loi.

Cette décision, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des votants.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport de la gérance, nomme en qualité de nouveau cogérant, **Monsieur** [redacted] à [redacted] demeurant à [redacted] et ceci à compter de ce jour.

Cette décision, mise aux voix, est adoptée [redacted]

RD SB AR PL PM OP

Monsieur RINGEVAL Denis accepte les fonctions de cogérant qui viennent de lui être confiées et déclare n'être frappé d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de l'empêcher d'exercer ce mandat.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette décision, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des votants.

****

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à 15 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les cogérants, le cogérant nommé et les associés.

DE NICOLA Julien

[redacted]

KAUFFMANN Philippe

[redacted]

[redacted]SSER

SCHNEIDER Isabelle, née HENRY

[redacted]

La société ALLIANCES HD SARL
Représe
Monsieu

PIERREL Olivier

[redacted]

La soci
DE GES
Représe
Monsieu

RINGEV

Bon
de fonctions de co gérant